

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la MRC du Haut-Saint-François tenue au centre administratif de la MRC le mercredi 18 mai 2011, à 19 h 30.

1/ Ouverture de l'assemblée

2/ Présence des représentants municipaux

Mme Nicole Robert, préfet
Mme Nathalie Bresse, Ascot Corner
M. Walter Dougherty, Bury
M. Jean Bellehumeur, Chartierville
M. Noël Landry, Cookshire-Eaton
M. Claude Corriveau, Dudswell
M. Robert G. Roy, East Angus
M. Bertrand Prévost, Hampden
M. Robert Delage, La Patrie
Mme Thérèse Ménard-Théroux, Newport
M. Céline Gagné, Lingwick
Mme Hélène Dumais, Saint-Isidore-de-Clifton
Mme Johanne Prévèreau, Scotstown
M. Jean-Claude Dumas, Weedon
M. Kenneth Coates, Westbury

Ainsi que : M. Dominic Provost, directeur général de la MRC et du CLD et
secrétaire-trésorier de la MRC
Mme Lyne Gilbert, secrétaire

3/ Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2011-05-4732

Sur la proposition de Bertrand Prévost, appuyée par Thérèse Ménard-Théroux, **IL EST RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour suivant en ajoutant le point 10.3 : mandat au CA pour les dossiers cours d'eau et 15.2: sondage sur le dossier d'abattage d'arbres et 15.3 Tournoi de golf du maire de Dudswell

- 1/ Ouverture de l'assemblée
- 2/ Présence des représentants municipaux
- 3/ Adoption de l'ordre du jour
- 4/ Présence du public dans la salle
 - 4.1 Louise Meunier – Étincelles de Bonheur
- 5/ Adoption des procès-verbaux
 - 5.1 20 avril 2011
 - 5.2 Suivi non à l'ordre du jour
Aucun
- 6/ Administration
 - 6.1 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
 - 6.1.1 Recommandation du CA pour le modèle de coordination
 - 6.1.2 Budget de coordination
 - 6.1.3 Comité de suivi : composition et nomination

- 7/ Rapport financier
 - 7.1 Adoption des comptes
 - 7.2 Suivi budgétaire au 30 avril 2011
 - 7.3 Règlement d'emprunt 327.10 – Internet haute vitesse

- 8/ Projets spéciaux
 - 8.1 Approche territoriale intégrée (ATI) : transfert vers le plan d'action gouvernemental de solidarité et d'intégration sociale
 - 8.2 Loisirs HSF
 - 8.2.1 Pérennisation d'un agent en loisirs et qualité de vie
 - 8.2.2 Programme « Soutien à l'action bénévole 2011 »
 - 8.3 Congrès FQM, Estrie, région vedette : état d'avancement
 - 8.4 Centre de mobilité durable de Sherbrooke : retrait de la MRC de ce dossier (plan d'action réalisé) et participation à la démarche du MTQ et de la CRÉ
 - 8.5 Parc régional : résolution d'engagement à entretenir les infrastructures

- 9/ Développement local
 - 9.1 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) du 13 avril 2011
 - 9.2 Approbation de la recommandation du comité de diversification

- 10/ Aménagement, urbanisme, cours d'eau et forêt
 - 10.1 Adoption du règlement 338-2011 : Règlement modifiant le règlement no 124-98 édictant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC intitulé « schéma d'aménagement révisé » afin de permettre sous certaines conditions l'implantation d'usages institutionnels en bordure des routes 112 et 108.
 - 10.2 Avis de motion règlement 343-11 : Règlement modifiant le règlement no 124-98 édictant de schéma d'aménagement et de développement de la MRC intitulé « Schéma d'aménagement révisé » afin d'agrandir le périmètre urbain d'Ascot Corner.
 - 10.3 Mandat du CA pour les dossiers cours d'eau

- 11/ Géomatique
 - 11.1 Visionneuse de type web : échéancier révisé

- 12/ Présence du public dans la salle

- 13/ Réunion du comité administratif
 - 13.1 2 mars 2011
 - 13.2 16 mars 2011

- 14/ Correspondance

- 15/ Questions diverses
 - 15.1 Occupation du territoire
 - 15.2 Sondage sur le dossier d'abattage d'arbres
 - 15.3 Tournoi de golf du maire de Dudswell

- 16/ Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

4/ Présence du public de la salle

4.1 Étincelles de Bonheur – Louise Meunier

Madame Louise Meunier fait une présentation de l'état d'avancement du projet d'acquisition et de rénovation de leur centre à East Angus. Elle explique que les raisons pour lesquelles le projet coûtera plus cher que prévu et sollicite une contribution supplémentaire. La préfet invite les membres à réfléchir à cette question dans leur municipalité pour une participation volontaire individuelle.

5/ Adoption des procès-verbaux

5.1 Assemblée ordinaire du 20 avril 2011

RÉSOLUTION N° 2011-05-4733

Sur la proposition de Claude Corriveau, appuyée par Johanne Prévèreau, **IL EST RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 20 avril 2011, avec l'ajout que l'absence du représentant de Chartierville était motivée.

ADOPTÉE

5.2 Suivi non à l'ordre du jour
Aucun

6/ Administration

6.1 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

Martin Maltais est présent pour ce point

Lors du dernier budget, un montant d'argent a été prévu pour l'embauche d'une ressource humaine pour le suivi du schéma de couverture de risques en sécurité incendie. Cette dépense est compensée en totalité par une subvention gouvernementale. La recommandation du CA est d'embaucher, sous forme contractuelle, deux personnes à temps partiel.

Robert Roy dépose un résumé des tâches que ces deux personnes auront à réaliser.

6.1.1 Recommandation du CA pour le modèle de coordination

RÉSOLUTION N° 2011-05-4734

Sur la proposition de Céline Gagné, appuyée par Bertrand Prévost, **IL EST RÉSOLU** d'embaucher Albert Lemelin, directeur de la Régie intermunicipale d'incendie de la région de East Angus et Éric Cloutier, préventionniste du service incendie de Cookshire pour réaliser les diverses tâches de suivi et de coordination du schéma de risques incendie. La présente résolution est complétée par les résolutions 2011-05-4734-1 et 2011-05-4735.

ADOPTÉE

6.1.2 Budget de coordination

RÉSOLUTION N° 2011-05-4734-1

Sur la proposition de Jean-Claude Dumas, appuyée par Claude Corriveau, **IL EST RÉSOLU QUE** le comité de suivi constitué selon la résolution 2011-05-4735, proposera au conseil lors d'une résolution ultérieure un budget de coordination annuel qui inclura entre autres les frais des embauches prévues dans la résolution 2011-05-4734.

ADOPTÉE

6.1.3 Comité de suivi : composition et nomination

RÉSOLUTION N° 2011-05-4735

Sur la proposition de Jean-Claude Dumas, appuyée par Claude Corriveau, **IL EST RÉSOLU** de former un comité de coordination du schéma de couverture de risques en sécurité incendie. La composition de ce comité sera la suivante : le délégué politique au dossier, Robert G. Roy qui présidera le comité, Johanne Prévèreau, Nathalie Bresse, André Perron et Walter Dougherty. Le responsable interne, Martin Maltais, assistera le comité. En début de mandat, le comité préparera et proposera au conseil un plan d'action avec un échéancier, ainsi qu'un budget annuel dont il sera responsable par la suite. La présente résolution est complétée par les résolutions 2011-05-4734 et 2011-05-4734-1

ADOPTÉE

7/ Rapport financier

7.1 Adoption des comptes

RÉSOLUTION N° 2011-05-4736

Sur la proposition de Claude Corriveau, appuyée par Robert G. Roy, **IL EST RÉSOLU** de procéder à leur paiement comme suit :

Comptes à payer :	Avril 2011	162 505,55 \$
Salaires :	Avril 2011	75 518,09 \$

ADOPTÉE

Je soussigné, Dominic Provost, secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Saint-François, certifie que la MRC dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

Dominic Provost, secrétaire-trésorier

7.2 Suivi budgétaire au 30 avril 2011

Martin Maltais présente les états financiers au 30 avril 2011 et répond aux questions des élus. À part quelques dépassements mineurs à certains postes, il n'y a rien à signaler pour ce premier trimestre de l'année.

7.3 Règlement d'emprunt 327-10 – Internet haute vitesse

RÉSOLUTION N° 2011-05-4737

FINANCEMENT DU PROJET INTERNET HAUTE VITESSE

Sur la proposition de Jean-Claude Dumas, appuyée par Thérèse Ménard-Théroux, **IL EST RÉSOLU** :

QUE la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse populaire Desjardins des Hauts-Boisés pour son emprunt du 26 mai 2011 au montant de 1 020 000 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 327-10, au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

189 100 \$	3.38 %	26 mai 2012
196 200 \$	3.38 %	26 mai 2013
203 700 \$	3.38 %	26 mai 2014
211 500 \$	3.38 %	26 mai 2015
219 500 \$	3.38 %	26 mai 2016

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2011-05-4738

FINANCEMENT DU PROJET INTERNET HAUTE VITESSE

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 327-10, la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François souhaite emprunter par billet un montant total de 1 020 000 \$;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

Sur la proposition de Céline Gagné, appuyée par Johanne Prévèreau, **IL EST RÉSOLU**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 020 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 327-10 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le préfet et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 26 mai 2011;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2012.	189 100 \$
2013.	196 200 \$
2014.	203 700 \$
2015.	211 500 \$
2016.	219 500 \$

ADOPTÉE

8/ Projets spéciaux

8.1 Approche territoriale intégrée (ATI) : transfert vers le plan d'action gouvernemental de solidarité et d'intégration sociale

RÉSOLUTION N° 2011-05-4739

ATTENDU QUE le dépliement du nouveau Plan d'Action Gouvernemental pour la Solidarité et l'Inclusion Sociale 2010-2015 (PAGSIS);

ATTENDU QUE la CRÉE est le mandataire en région pour convenir d'une entente avec les MESS, maître d'œuvre du PAGSIS;

ATTENDU QUE la CRÉE souhaite soutenir le déploiement et la réalisation de projets issus d'une concertation intersectorielle des acteurs du milieu dans chacune des MRC;

ATTENDU QU'il y a lieu de réunir les principaux intervenants en vue de mettre à jour le Plan d'action de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale du Haut-Saint-François élaboré en 2008, dans une perspective d'actualisation de projets concertés (2012-2015)

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François est d'accord pour collaborer activement aux travaux d'un groupe de partenaires intersectoriels (MRC, CSSS, CSHC, CLD, CLE, CJE CDC) délégués ou reconnus par les membres du Collectif territorial du Haut-Saint-François et sous le leadership du CSSS;

À CES CAUSES, sur la proposition de Robert G. Roy, appuyée par Jean-Claude Dumas, **IL EST RÉSOLU QUE** la MRC du Haut-Saint-François délègue Dominic Provost, directeur général, pour qu'il puisse participer activement aux travaux du groupe de travail pour la solidarité et l'inclusion sociale dans le Haut-Saint-François.

ADOPTÉE

8.2 Loisirs HSF

8.2.1 Pérennisation d'un agent en loisirs et qualité de vie

Lors de l'élaboration du budget, le conseil avait pris la décision de suspendre une année la contribution financière pour l'embauche d'une coordonnatrice en loisirs et qualité de vie à raison de trois jours semaine et de demander au CLD de compenser le financement, ce qui a été fait. Pendant cette période, la responsable politique

Johanne Prévèreau et la direction ont été mandatées pour trouver une solution pour pérenniser ce dossier.

Le document contenant la proposition avait été envoyé à tous les maires à l'avance et est joint au présent procès-verbal. Il explique d'abord la distinction entre les responsabilités d'un agent loisirs d'une municipalité, de celui de la MRC et de l'équipe de Québec en forme afin de dissiper tout doute de dédoublement et démontrer la collaboration. Il propose l'embauche d'un agent en loisirs et qualité de vie trois jours/semaine, en continuité de la situation actuelle. Cela serait complété pour pouvoir offrir un poste à temps plein par deux jours/semaine au service de municipalités qui en feraient la demande. Le financement serait basé sur la population et le projet serait pour une période de trois ans.

Dominic Provost répond aux questions, appuyé de Christine Baron du Conseil Sport Loisir Estrie (CSLE). Les élus pourront en discuter avec leur conseil respectif et une résolution sera adoptée en juin si les membres sont prêts à se prononcer. D'ici là, les municipalités qui ont témoigné de l'intérêt pour le volet municipal seront recontactées pour validation.

Monsieur Landry quitte à ce moment (21h20)

8.2.2 Programme « Soutien à l'action bénévole 2011 »

RÉSOLUTION N° 2011-05-4740

Sur la proposition de Céline Gagné, appuyée par Robert G. Roy, **IL EST RÉSOLU** d'appuyer les projets éligibles faisant l'objet d'une demande au SAB 2011.

ADOPTÉE

8.3 Congrès FQM, Estrie, région vedette : état d'avancement

Le comité régional a été formé et a embauché une ressource experte pour organiser cette activité. Dominic Provost nous représente à cette table. La SADC a accepté de représenter la MRC sur le comité responsable des repas afin de maximiser les retombées sur nos producteurs et restaurateurs. Il est rappelé que la contribution de 5 000 \$ de chacune des MRC a été fournie ici par le CLD.

8.4 Centre de mobilité durable de Sherbrooke : retrait de la MRC de ce dossier (plan d'action réalisé) et participation à la démarche du MTQ et de la CRÉ

Comme prévu au plan d'action de la MRC, nous avons participé aux travaux du centre jusqu'à la phase de réalisation du plan d'action. Nous avons fait valoir les modes de transport tels l'aéroport, le cyclable, le Minibus HSF, la voie ferrée du Québec central et le transport de matières résiduelles. Le plan d'action, très centré sur la ville de Sherbrooke, n'a pas retenu en priorité nos idées, mais certaines d'entre elles pourraient être traitées dans les phases ultérieures. La direction recommande de se retirer de ce

dossier, tout en informant que le Ministère des Transports, en collaboration avec la conférence régionale des élus, débiteront bientôt un projet similaire pour l'ensemble de l'Estrie. Le conseil accepte que la MRC se retire du dossier du centre de mobilité durable de Sherbrooke.

8.5 Parc régional: résolution d'engagement à entretenir les infrastructures

Deux demandes des subventions ont été déposées pour la mise en place des infrastructures de la phase un du plan d'action. La fondation Hydro Québec a accepté de verser un montant de 75 000 \$ et la réponse de la CRÉ de l'Estrie pour 47 000 \$ est attendue bientôt.

RÉSOLUTION N° 2011-05-4741

Sur la proposition de Claude Corriveau, appuyée par Johanne Prévèreau, **IL EST RÉSOLU QU'**en complément de la résolution 2011-02-4701, la MRC du Haut-Saint-François s'engage à assurer l'entretien des infrastructures récréotouristiques qui seront mises en place conditionnellement à l'acceptation des demandes de financement au fonds de développement régional (FDR) administré par la Conférence régionale des Élus (CRÉ) de l'Estrie et à la Fondation Hydro Québec pour l'Environnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2011-05-4742

Sur la proposition de Bertrand Prévost, appuyée par Johanne Prévèreau, **IL EST RÉSOLU** d'accepter l'engagement de la ville de Scotstown et la municipalité de Hampden à couvrir les frais d'entretien des infrastructures récréotouristiques qui seront mis en place au Parc régional. Une résolution sera reçue des deux municipalités à cet effet.

ADOPTÉE

9/ Développement local

9.1 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) du 13 avril 2011

Le procès-verbal est déposé, quelques questions sont soulevées par les élus.

9.2 Approbation de la recommandation du comité de diversification

RÉSOLUTION N° 2011-05-4743

Sur la proposition de Jean Bellehumeur, appuyée par Johanne Prévèreau, **IL EST RÉSOLU** d'utiliser 47 470 \$ du Fonds de soutien au territoire en difficulté (FSTD), pour soutenir la demande d'aide financière de Valoris. Les dépenses admissibles seront liées exclusivement aux honoraires pour la préparation du plan directeur du parc éco-industriel.

RÉSOLUTION N° 2011-05-4744

- 10.1 Adoption du règlement 338-2011: Règlement modifiant le règlement no 124-98 édictant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC intitulé « schéma d'aménagement révisé » afin de permettre sous certaines conditions l'implantation d'usages institutionnels en bordure des routes 112 et 108.

ATTENDU QU'est en vigueur sur le territoire de la MRC, un schéma d'aménagement et de développement, que ce schéma a été adopté par le règlement n° 124-98 et qu'il est intitulé « *Schéma d'aménagement révisé* »;

ATTENDU QUE l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet de modifier le schéma d'aménagement et de développement selon les procédures d'adoption prévues par la Loi;

ATTENDU QUE les routes 112 et 108 ont été identifiées au schéma d'aménagement et de développement comme des routes présentant un fort débit de circulation pouvant entraîner des contraintes occasionnées par le bruit;

ATTENDU QUE l'article 15.4 du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC intitulé « Dispositions relatives au zonage près des voies de circulation » contient des dispositions prohibant en bordure des routes 112 et 108, l'implantation d'écoles, hôpitaux, garderies, maisons de retraite ou autre projet institutionnel susceptible d'être perturbé par des niveaux sonores élevés;

ATTENDU QUE la MRC, par le règlement numéro 166-00, a déjà modifié les dispositions de l'article 15.4 du document complémentaire afin d'autoriser les projets de type institutionnel en bordure de la route 112, et ce, uniquement dans les secteurs où la vitesse est de 50 km/h et moins;

ATTENDU QU'un promoteur désire implanter une résidence pour retraités sur le terrain situé entre l'Hôtel de ville de Cookshire-Eaton et l'église Saint-Camille-de-Lellis en bordure de la rue Principale (route 108);

ATTENDU QUE l'emplacement visé par le projet est situé au cœur du pôle institutionnel et de service de la ville de Cookshire-Eaton;

ATTENDU QU'il s'agit d'un projet d'envergure et structurant comprenant éventuellement des espaces destinés à la communauté;

ATTENDU QUE selon le débit de circulation journalier, sur une moyenne annuelle pour l'année 2009, le trafic de transit est d'environ 1720 véhicules/jour;

ATTENDU QUE la limite de vitesse autorisée pour ce secteur est de 50 km/h;

ATTENDU QUE la ville de Cookshire-Eaton (secteur Cookshire) fait partie du centre régional de service identifié au schéma d'aménagement et de développement de la MRC;

ATTENDU QUE l'un des objectifs du schéma d'aménagement et de développement est de consolider la vocation du centre régional East Angus – Cookshire comme pivot du développement de la MRC;

ATTENDU QU'une modification au document complémentaire est nécessaire pour permettre la réalisation du projet de résidence pour retraités;

ATTENDU QUE l'un des objectifs du schéma d'aménagement et de développement en matière de transport est de minimiser les impacts négatifs pour le développement sur les routes à fort débit de trafic lourd;

ATTENDU QU'il y a lieu de clarifier sous quelles conditions une résidence pour retraités ou d'autres projets institutionnels peuvent s'implanter en bordure des routes 112 et 108 compte tenu de la sensibilité au bruit de tels usages;

ATTENDU QUE la MRC est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) et que les articles du schéma d'aménagement et de développement numéro 124-98 intitulé « *Schéma d'aménagement révisé* » ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Jean Bellehumeur, appuyée par Céline Gagné, **IL EST RÉSOLU QU'**il soit, par le présent règlement, décrété et statué comme suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le présent règlement porte le numéro 338-11 et peut être cité sous le titre « *Règlement modifiant le règlement n° 124-98 édictant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC intitulé « Schéma d'aménagement révisé » afin de permettre sous certaines conditions l'implantation des résidences pour retraités et autres usages institutionnels en bordure des routes 112 et 108* ».

ARTICLE 3

Le texte de l'article 15.4 du document complémentaire intitulé « Dispositions relatives au zonage près des voies de circulation » se lisant comme suit :

« Afin de minimiser les contraintes occasionnées par le bruit à proximité de certaines routes que présentent un fort débit de trafic lourd, tel qu'illustré à la figure 1 du présent document, les mesures suivantes s'appliquent : en bordure de la route 108, l'implantation d'écoles, hôpitaux, garderies, maisons de retraite ou autre projet institutionnel susceptible d'être perturbé par des niveaux sonores élevés est interdite. En bordure de la route 112, ces implantations sont interdites dans les secteurs dont la limite de vitesse est supérieure à 50 km/h. »

est remplacé par le texte suivant :

« Afin de minimiser les contraintes occasionnées par le bruit à proximité de certaines routes présentant un fort débit de trafic lourd, tel qu'illustré à la figure 1 du présent document, les mesures suivantes s'appliquent : en bordure des routes 112 et

108, l'implantation d'écoles, hôpitaux, garderies, maisons de retraite ou autre usage institutionnel susceptible d'être perturbé par des niveaux sonores élevés est interdite à l'exception des secteurs dont la limite de vitesse est de 50 km/h et moins.

ARTICLE 4

Le chapitre 17 intitulé « Dispositions relatives à la construction » est modifié par la création de l'article 17.7 intitulé « Dispositions relatives à la construction de bâtiments à vocation institutionnelle près des voies de circulation » se lisant comme suit :

« 17.7 Dispositions relatives à la construction de bâtiments à vocation institutionnelle près des voies de circulation »

Afin d'assurer un climat sonore acceptable à proximité de certaines routes présentant un fort débit de trafic lourd, tel qu'illustré à la figure 1 du présent document, les mesures suivantes s'appliquent : dans les secteurs autorisés, toute construction de bâtiments à vocation institutionnelle (écoles, hôpitaux, garderies, maison de retraite ou tout autre usage institutionnel susceptible d'être perturbé par des niveaux sonores élevés) devra se soumettre à des mesures d'atténuation afin de limiter les nuisances occasionnées par le bruit. Ces mesures d'atténuation devront toucher l'isolation intérieure et l'insonorisation des bâtiments, l'installation de barrières sonores ou tout autre moyen jugé nécessaire par un professionnel en la matière pour atteindre des niveaux sonores de 45 dBA et moins sur une période de 24 heures à l'intérieur des bâtiments.»

ARTICLE 5

La table des matières du document complémentaire est modifiée afin de tenir compte des modifications apportées par le présent règlement.

ARTICLE 6

Le présent règlement fait partie intégrante du schéma d'aménagement et de développement n° 124-98 intitulé « Schéma d'aménagement révisé ».

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi

ADOPTÉE

M. Blais quitte à ce moment (21h50)

- 10.2 Avis de motion règlement 343-11 : Règlement modifiant le règlement no 124-98 édictant de schéma d'aménagement et de développement de la MRC intitulé « Schéma d'aménagement révisé » afin d'agrandir le périmètre urbain d'Ascot Corner.

Nathalie Bresse, conseillère, donne un avis de motion avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le règlement no 124-98 édictant le schéma d'aménagement révisé afin d'agrandir le périmètre urbain d'Ascot Corner.

10.3 Mandat au CA – cours d'eau

RÉSOLUTION N° 2011-05-4745

Sur la proposition de Jean Bellehumeur, appuyée par Thérèse Ménard-Théroux, **IL EST RÉSOLU** de mandater le comité administratif (CA) concernant les dossiers « cours d'eau » d'ici à ce que la MRC se dote éventuellement d'une politique de gestion des cours d'eau.

ADOPTÉE

L'atelier de travail numéro 2 sur la politique de gestion des cours d'eau est en cours de préparation.

11/ Géomatique

11.1 Visionneuse de type web : échéancier révisé

RÉSOLUTION N° 2011-05-4746

Sur la proposition de Jean Bellehumeur, appuyée par Céline Gagné, **IL EST RÉSOLU** mandater Dominic à procéder à l'achat de la visionneuse de type web de la firme SMI. La présente résolution remplace la résolution 2011-03-4717.

ADOPTÉE

12/ Présence du public dans la salle

Aucune question dans la salle

13/ Réunions du comité administratif

13.1 2 mars 2011

RÉSOLUTION N° 2011-05-4747

Sur la proposition de Nathalie Bresse, appuyée par Claude Corriveau, **IL EST RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du comité administratif du 2 mars 2011.

ADOPTÉE

13.2 16 mars 2011

RÉSOLUTION N° 2011-05-4748

Sur la proposition de Nathalie Bresse, appuyée par Claude Corriveau, **IL EST RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du comité administratif du 16 mars 2011.

ADOPTÉE

14/ Correspondance

Mise en filière

Sur la proposition de Jean-Claude Dumas, la correspondance est mise en filière.

15/ Questions diverses

15.1 Occupation du territoire
Remis au prochain conseil

15.2 Abattage d'arbres

Un rappel est fait aux maires concernant le tableau que Nathalie Laberge a fait parvenir à chacune des municipalités en vue de l'atelier de travail du 2 juin 2011. L'objectif est de pouvoir répondre aux questions de compréhension à l'avance et également de recevoir les opinions et arguments pour une meilleure préparation.

15.3 Tournoi de golf du maire de Dudswell,

Le 11 juin 2011 se tiendra à Dudswell le tournoi de golf du maire. Les profits de cette activité seront remis à des organismes de la municipalité.

16/ Levée de l'assemblée

Jean Bellehumeur propose la levée de la séance à 22 h 10.

Dominic Provost
Secrétaire-trésorier

Nicole Robert, préfet